



Gratuité de l'abonnement de ski de CMA SA jusqu'à l'âge de 20 ans révolus

Le Conseil communal d'Icogne a décidé, en collaboration avec les remontées mécaniques de Crans-Montana S.A., de poursuivre l'aide accordée aux enfants et jeunes amateurs de sports d'hiver et d'activités estivales en montagne.

En effet, les habitant(e)s d'Icogne bénéficient de la gratuité de l'abonnement de ski à Crans-Montana pour la saison 2023/2024 jusqu'à l'âge de 20 ans révolus.

Si vous désirez profiter de cette offre, vous devez vous présenter aux caisses du domaine skiable (voir les horaires ci-dessous*) à partir du 1^{er} mai 2023 muni de votre carte d'identité pour retirer votre abonnement qui vous sera transmis sans demande de paiement. Nous vous prions donc de ne pas le commander en ligne car aucun remboursement ne sera effectué.

Les abonnements qui n'auront pas été retirés avant le 6 décembre 2023 ne seront plus accessibles par le biais de cette offre et, par conséquent, pas remboursés.

Les enfants jusqu'à l'âge de 9 ans révolus skient gratuitement sur le domaine skiable de Crans-Montana mais doivent quand même être en possession d'un abonnement qui doit être retiré aux guichets des remontées mécaniques.

Le Conseil communal d'Icogne



* P.S. : ouvertures des caisses :

Du 1^{er} mai 2023 au 14 mai 2023

Du 15 mai 2023 au 07 juillet 2023

Du 08 juillet 2023 au 03 septembre

Du 04 septembre 2023 au 1^{er} octobre 2023

Du 2 octobre 2023 au 29 octobre 2023

Du 30 octobre 2023 au 5 décembre 2023

aux caisses des Barzettes de 8h30 à 12h30

aux caisses de Crans de 8h30 à 16h30

pas de retrait en haute saison

aux caisses de Crans de 8h30 à 16h30

aux caisses de Crans de 8h30 à 13h00

aux caisses des Barzettes du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
(fermé les dimanches et le 1^{er} novembre)